

**DEMANDE DE BRANCHEMENT  
ET D'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT  
DANS LE RÉSEAU PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT**

Le soussigné M. \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_

Adresse e-Mail \_\_\_\_\_

Agissant en tant \_\_\_\_\_

Sollicite l'autorisation de raccordement à l'égout public de l'immeuble situé

1) **CONCERNANT** : \_\_\_\_\_ monofamille (s)  
\_\_\_\_\_ collectif (s) comprenant une S.H.O.N. de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

2) **DEMANDE** que les travaux de branchement soient effectués le \_\_\_\_\_  
(soit au minimum 10 semaines après le dépôt de cette demande),

3) **DECLARE** que les eaux à évacuer ont les origines suivantes (1) :

- Eaux pluviales provenant des toits ou de siphons de cour (2) (préciser la surface)
  - Eaux-vannes provenant de W.C. (2)
  - Eaux ménagères provenant des cuisines, toilettes, buanderies (2)
  - Eaux usées provenant de l'activité commerciale, hospitalière ou industrielle (2)
  - Autres eaux (à préciser)
- \_\_\_\_\_

4) **M'ENGAGE** par la présente à respecter la réglementation en vigueur notamment :

- le Code de la Santé Publique,
- le règlement Sanitaire Départemental (A.P. du 26/03/1980 et modifié le 06/06/1990),
- le règlement d'Assainissement de la Ville de Haguenau,
- l'interdiction de raccorder au réseau des eaux usées, les eaux de drainage du sous-sol, les eaux de refroidissement,
- les sources et fontaines,
- les prescriptions spéciales éventuelles incluses dans la convention de déversement.

5) **PIECES A FOURNIR (en 4 exemplaires - échelle minimum = 1/100e)**

a) LOGEMENTS :

- un extrait du plan cadastral précisant l'emplacement souhaité du raccordement avec toutes cotes de repérage en plan ainsi que les altitudes du fil d'eau et du tampon du regard de contrôle,
- le plan d'exécution du réseau sanitaire intérieur (sous-sol, rez-de-chaussée, étage courant, schéma des colonnes montantes),
- la coupe en travers du bâtiment,
- les vues des façades ainsi que le plan d'assainissement des aires de circulation.

Ces plans devront être approuvés par le S.D.E.A. (Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin).

b) ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU HOSPITALIERS :

En plus des plans demandés précédemment, une note précisera les débits à évacuer, la nature et l'origine des eaux à évacuer ainsi que leurs caractéristiques physiques et chimiques, l'existence d'un recyclage ou autre prétraitement avant rejet.

6) **PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT : (Tarif 2012.)**

- Pour un immeuble collectif, le montant du droit sera calculé en fonction de la S.H.O.N. Il est à payer en une fois.

Pour information, le tarif 2012 est de 13.35 € par m<sup>2</sup>.

- Pour une maison monofamille, son règlement sera effectué en une fois.

Pour information, le tarif 2012 est de 1 722.51 €.

- Pour les opérations d'aménagement ou de construction comportant la réalisation de réseaux d'assainissement à vocation publique, le montant du droit sera calculé en fonction de la S.H.O.N autorisée. Le tarif 2012 est de 2.95 € par m<sup>2</sup>.

- Pour les immeubles administratifs, commerciaux et industriels, les droits sont fixés à 80% du coût de l'installation autonome d'assainissement qui y correspondrait.

Valeur d'un équivalent habitant (EH) :  $V = 372.79 \text{ €}$

Calcul du tarif 2011 "T" du rejet supplémentaire en fonction du rejet total :

1. de 5 à 50 EH.  $T = 0.8 \times (0.75 \times \text{EH} + 12.5) \times V$ .

2. plus de 50 EH.  $T = 0.8 \times \text{EH} \times V$ .

7) **FRAIS DE BRANCHEMENT** :

- La totalité du montant du devis-facture sera à régler avant travaux à la Ville de Haguenau qui s'engage à exécuter ces derniers dans un délai de 1 mois après paiement.

- La Ville sera en droit de facturer après exécution le surcoût des travaux et s'engage, dans le cas contraire, à reverser un éventuel trop-perçu. (Veuillez joindre un R.I.B. à votre paiement)

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature propriétaire / mandataire

(1) cocher la case correspondante ;

(2) rayer la mention inutile.

**ATTENTION** : Si votre terrain se trouve dans un lotissement, les points 2, 6 et 7 ne vous concernent pas.